

Projet éducatif

École José-Maria

2019-2022



José-Maria

Je m'investis dans le présent, pour bâtir l'avenir

Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif
2. Encadrements légaux
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif
4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)
6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite
7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement
8. Transmission et diffusion du projet éducatif
9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif
10. Reddition de compte du projet éducatif
11. Échéance

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif de l'école José-Maria est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement, les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il a été élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent notre école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il a fait appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

Notre projet repose sur les éléments suivants de la loi sur l'instruction publique qui sont présentés dans ce document :

- (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37) ;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Il est important de noter que dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire, à son projet éducatif, d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

Le projet éducatif a été adopté par le conseil d'établissement et transmis à la commission scolaire selon l'échéancier fixé par celle-ci et dans le respect des dispositions de la loi sur l'instruction publique.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

À l'école José-Maria, nous avons choisi une approche collaborative dans le processus d'élaboration du projet éducatif. Cette approche a permis de mettre à contribution les compétences des différents acteurs engagés. Ceci aura aussi favorisé l'émergence d'une vision partagée et collective (LIP, article 74).

La gestion collaborative repose sur le travail d'équipe. « Se concerter, c'est mettre en action, de façon concrète, la collaboration. » Elle vise la recherche de consensus.

Le comité de pilotage de notre école se compose de quatre membres :

France Daoust, directrice de l'école

Jocelyne Mercier, enseignante de la 1^{re} année du 3^e cycle

Manon Ledoux, enseignante de la 2^e année du 3^e cycle

Marie-Claude Sauvé, infirmière clinicienne en santé scolaire

Claudia Rochon, parent de deux enfants à l'école.

Merci aux membres du comité.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif émerge du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, d'autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire (LIP, article 7).

Ainsi, notre école a retenu différentes modalités de consultation tout au long du processus d'élaboration et de rédaction du projet éducatif dont les suivantes (LIP, article 74) :

Choix généraux pour le sondage aux parents de janvier 2019 :

- 23 questions;
- échelle *en accord* (fortement en accord, en accord, en désaccord, fortement en désaccord);
- questions les plus globales possible pour un parent qui a plusieurs enfants. Ex. : Je suis satisfait du soutien offert à mon/mes enfant(s) par son/ses enseignant(s);
- thèmes : activités, sécurité, collaboration, communication, anxiété, apprentissages, sentiment d'appartenance, forces, défis, autres.

Trois questions ouvertes pour la consultation des élèves en janvier 2019 :

- ce qui me rend heureux à l'école;
- ce qui me rend moins heureux;
- ce que je changerais si j'avais une baguette magique.

À partir des principaux constats qui s'étaient dégagés de l'analyse de la situation du dernier projet éducatif de l'école en 2015 et des principaux facteurs prédictifs de la réussite, les enseignants, professionnels et représentants de la communauté et de la commission scolaire ont déterminé les forces et défis de notre milieu sur trois catégories en janvier 2019:

- éléments de la situation pédagogique (élèves-programme de formation de l'école québécoise (PDF));
- enseignants, personnel professionnel, personnel de soutien et direction d'école;
- organisation scolaire, ressources matérielles et financières, parents et autres partenaires.

Trois questions ouvertes pour le personnel de soutien en janvier 2019:

- Quelles sont les principales forces de notre école pour assurer la réussite des élèves?
- Quels sont les principaux défis de notre école pour assurer la réussite des élèves ?
- Considérez-vous que vos besoins soient pris en compte à l'école? Si non, qu'est-ce qui pourrait être fait pour que ce soit le cas?

Une fois la compilation des résultats faite, le comité de pilotage a présenté les grandes lignes des enjeux ressortis et a demandé aux enseignants et aux membres du conseil d'établissement de choisir trois enjeux prioritaires selon eux parmi une liste de dix enjeux. À partir de ces données, du PEVR et accompagné des données de Lumix, le comité a par la suite pu rédiger ses enjeux, orientations et objectifs et dégager les trois valeurs de notre école.

Les membres du comité remercient les membres du conseil d'établissement, les parents, les élèves, l'équipe-école et les représentants de la communauté et de la commission scolaire.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Sachant que la connaissance du contexte constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la démarche d'élaboration du projet éducatif; l'établissement a réalisé une analyse de son environnement interne et externe. Elle a procédé à une collecte de données quantitatives sur la performance des élèves sur le plan des apprentissages et des comportements.

De plus, les consultations menées auprès des groupes concernés sont venues enrichir cette analyse par des données plus quantitatives telles que les préoccupations de la communauté (LIP, 97.1).

Environnement interne :

Le nom donné à l'école provient du nom d'un ancien curé de la paroisse de Terrasse-Vaudreuil. La mère de José Maria était de descendance espagnole ce qui explique l'origine du prénom de l'enfant. L'école José-Maria accueille les surplus des autres écoles environnantes. 76 % des élèves ont le français comme langue maternelle. En 2018-2019, sur 120 élèves, de la maternelle à la 6^e année, 16 proviennent de l'extérieur de la municipalité. Un autobus se charge du transport des élèves éloignés, les autres sont des marcheurs à proximité. La communauté environnante est tissée serrée en raison de l'enclavement dû par la voie ferrée, mais aussi accueillante à autrui. Les parents sont engagés et participent aux actions et aux gestes faits par l'école : jardin communautaire, sensibilisation à l'environnement, plantation d'arbres fruitiers, des initiatives qui proviennent autant des parents, des élèves, que du personnel de l'école. Il y a peu ou pas de vandalisme. L'école met l'accent depuis plusieurs

années sur l'éducation physique et les sorties à l'extérieur au grand air : ski de fond, raquette, vélo, patin, piscine à proximité, triathlon annuel. L'équipe-école est engagée et fidèle à l'esprit de l'école. Elle y est de longue date créant ainsi une bonne stabilité. Les 120 élèves sont répartis dans sept classes régulières du préscolaire à la 6^e année. Un service de garde est offert. 50 jeunes du territoire de Terrasse-Vaudreuil l'utilisent régulièrement et 19 l'utilisent de façon sporadique. Les 12 enseignants, titulaires, spécialistes et enseignante-orthopédagogue offrent des services aux élèves fréquentant l'école José-Maria dont 14 ont un plan d'intervention. À cela s'ajoutent les services de psychoéducation et d'orthophonie. Le personnel de soutien (secrétaires, techniciennes en éducation spécialisée, concierge, surveillantes du dîner) contribue à la mission de l'école : instruire, socialiser et qualifier. Enfin, un organisme de participation de parents œuvre activement à notre école. Cela est fort apprécié du milieu.

À l'école José-Maria, nous avons un nouveau gymnase depuis le 11 mars 2019. L'équipe-école travaille à un nouveau code de vie avec des conséquences logiques et a un plan de lutte pour contrer la violence. En 2018-2019, nous souhaitons maintenir le faible nombre de conflits durant la récréation et la période du dîner pour la majorité des élèves. Nous maintenons l'offre d'activités lors des midis et nous développons une compréhension commune du protocole d'intimidation par des activités auprès des élèves et du personnel et des documents d'information sur le site de l'école pour les parents. Notre personnel est toujours à l'affût des nouvelles façons de faire les plus efficaces possible. Nous avons une belle collaboration avec tous les acteurs du milieu qui ont un fort sentiment d'appartenance.

Nos taux de réussite sont au-dessus des résultats de la commission scolaire qui est au-dessus des résultats provinciaux.

À l'école José-Maria, nous sommes ENGAGÉS activement afin de relever des défis de toutes sortes et de cheminer vers notre réussite. Nous INNOVONS en agissant auprès de tous en tenant compte des différences et des besoins spécifiques de chacun. Nous COLLABORONS tous pour atteindre nos objectifs communs. S'engager ensemble auprès de chaque élève pour qu'il ose se dépasser.

Environnement externe :

Le contexte socio-économique n'est pas favorisé. Nous sommes passés d'un indice socio-économique (IMSE) de 4 à 6 sur une échelle de 1 à 10. L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice). La municipalité et ses pompiers sont des partenaires engagés qui collaborent bien avec notre milieu. La municipalité ouvre sa piscine annuellement pour qu'ait lieu le triathlon annuel de l'école et pendant la dernière semaine d'école, les élèves puissent aller nager avec leur classe avant l'ouverture officielle à la fin de l'année scolaire. Un souper spaghetti annuel est organisé par

la municipalité et un pourcentage est remis à l'école par nombre de billets vendus. Les pompiers font aussi leur brunch annuel pour ramasser des fonds et ils contribuent à la réalisation de nombreux projets de classe grâce à cette levée de fonds. Quelques donateurs de la communauté nous offrent de payer les factures de parents plus en besoin ou nous offrent de payer des bottes ou manteaux d'hiver les années où nous en avons besoin. Parfois ce sont des collations qui sont payées pour les plus démunis.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

La période couverte par ce projet éducatif est harmonisée avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, article 37,1). Les orientations et les objectifs du projet éducatif tiennent compte du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) (LIP, articles 37 et 74).

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Les orientations et les objectifs du projet éducatif ont été retenus dans le but d'améliorer la réussite des élèves. Ils découlent de l'analyse du milieu, des besoins de la clientèle, des attentes de la communauté et du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Notre école a choisi d'appuyer son projet éducatif sur le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire en y intégrant des orientations et des objectifs communs tout en respectant l'analyse du milieu. Ce faisant, elle a choisi des cibles et des indicateurs qui lui sont propres. Elle a aussi retenu les objectifs prescriptifs ministériels.

Enjeu	Cohérence avec le PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Cible	Situation actuelle
Des interventions de qualité, précoces, rapides, continues et concertées	Orientation 1.1 : Consolider le développement de la littératie de nos élèves	Consolider le développement de la littératie de nos élèves	Maintenir les taux de réussite, en classes ordinaires, au primaire par cycle en écriture	Proportion d'élèves de chaque cycle au primaire qui ont une compétence assurée (66% et +) en écriture en fin de cycle	D'ici 2022, maintenir à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire. Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire à JM : 85,71%	1 ^{er} cycle : 85% 2 ^e cycle : 76% 3 ^e cycle : 100%
Des interventions de qualité, précoces, rapides,	Orientation 1.3 : Poursuivre notre réflexion sur nos pratiques pédagogiques en	Poursuivre notre réflexion sur nos pratiques	Maintenir les taux de réussite, en classes ordinaires,	Proportion d'élèves de chaque cycle au primaire qui ont une compétence assurée (66% et +) en	D'ici 2022, maintenir à 70% le taux de réussite en classe ordinaire au primaire par cycle en math.	1 ^{er} cycle an 1 : 82% 1 ^{er} cycle an 2 : 90% 2 ^e cycle an 1 : 75% 2 ^e cycle an 2 : 71%

continues et concertées	assurant la mise en place notamment de pratiques efficaces en numératie	pédagogiques en assurant la mise en place, notamment de pratiques efficaces en numératie	au primaire par cycle en mathématiques	résoudre chaque année de cycle		3 ^e cycle an 1 : 76% 3 ^e cycle an 2 : 100%
Des interventions de qualité, précoces, rapides, continues et concertées	Orientation 1.4 : Construire notre vision commune pour soutenir le développement de la compétence sociale de nos élèves	Construire notre vision commune pour soutenir le développement de la compétence sociale de nos élèves	Augmenter l'engagement de tous les acteurs de l'école dans l'application du nouveau code de vie	Proportion d'élèves de chaque classe au primaire qui a des manquements	Cible à déterminer à la 2 ^e année du projet éducatif avec les données recueillies à la fin de l'année 2019-2020.	

8. Transmission et diffusion du projet éducatif

Avant sa transmission et sa diffusion, le comité de pilotage a procédé à une dernière lecture du projet éducatif. Ceci permettant à la direction de l'établissement de s'assurer que le projet est conforme aux discussions et aux décisions qui ont été prises avant son adoption.

Après son adoption par le conseil d'établissement à la séance du 27 mars 2019 ; le projet éducatif a été transmis à la commission scolaire le 3 mai 2019. Cette dernière dispose d'un délai de 60 à 90 jours pour demander que soient apportées des modifications. Elle peut aussi convenir d'un autre délai avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement s'assurera de la publication et de la diffusion du projet éducatif auprès de la communauté.

9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Dans le but d'actualiser le projet éducatif et d'atteindre les résultats attendus, l'équipe-école a convenu de moyens qui ont été approuvés par la direction de l'établissement. La loi sur l'instruction publique n'exige pas que les moyens soient inscrits dans le projet éducatif. Ainsi, les moyens pourront être ajustés en fonction des résultats obtenus et sans pour autant modifier les orientations et les objectifs du projet éducatif.

Les moyens n'ont pas à être approuvés par les membres du conseil d'établissement ou les partenaires externes. Cependant, et afin de maintenir leur engagement et leur collaboration, la direction de l'établissement veillera à les tenir informés.

Les moyens que nous avons retenus s'inscrivent dans :

- les pratiques éducatives du milieu;
- les pratiques éducatives de la commission scolaire;
- les résultats des recherches et des expériences;
- les politiques et les encadrements de la commission scolaire;
- les politiques et les encadrements du MEES.

Des outils de gestion, de monitoring et un plan d'action seront nos sources d'information nécessaires au suivi et à l'efficacité des moyens mis en place. Au besoin, les moyens pourront être adaptés selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus. Au terme de la période couverte par le projet éducatif, il sera nécessaire d'entreprendre les travaux qui conduiront au renouvellement de celui-ci.

10.Reddition de compte du projet éducatif

Selon les modalités de la commission scolaire.

11.Échéance

En cohérence avec le PEVR de la commission scolaire, le présent projet éducatif sera en vigueur du début de l'année scolaire 2019-2020 à la fin de l'année 2021-2022 (LIP, art. 37). Il pourrait être actualisé au besoin (LIP, art. 37).